

Décision du maire n° 2025 – 003
Acquisition de mobilier – aménagement cantine
Ecole Maternelle Blanche PEYRON

La Maire de la commune de St Georges les Bains,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délégation du conseil municipal accordée au maire par délibération n° 2020-012 en date du 28 mai 2020,

Vu le Budget 2025,

Vu la proposition commerciale,

Considérant la proposition de devis établi par la société HENRI JULIEN – 395 AVENUE KENNEDY BP 50.028 – 62401 BETHUNE

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE RETENIR la proposition proposée par la société « HENRI JULIEN », pour l'achat de mobilier, pour l'aménagement de la cuisine de l'école maternelle « Blanche Peyron ».

ARTICLE 2 : DE SIGNER la proposition commerciale ainsi que le bon de commande pour un montant de 696 € TTC.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits sont prévus à cet effet.

ARTICLE 4 : Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et publiée sur le site de la mairie.

Ampliation en sera adressée au le comptable public.

Fait à St Georges les Bains, le 07 février 2025

La Maire,



Geneviève PEYRARD